

ARAG PARTICULIER FISC ACCESS



La garantie
d'une protection
juridique étendue

**Découvrez comment
bénéficier d'une
couverture étendue et
fiscalement avantageuse**

et optez pour un produit
qui vous protège vous
et vos proches à chaque
instant de la vie.

1 guide en 3 étapes pour
comprendre et adopter
un produit aux avantages
multiples.

Nous vous invitons à bien
prendre connaissance
du **tableau descriptif
au verso de la brochure**
qui reprend les détails du
produit Particulier FISC
ACCESS ainsi qu'une
liste non limitative des
exclusions du produit.

→ Avant de souscrire au produit
Particulier FISC ACCESS,
n'oubliez pas de faire vérifier,
par votre courtier ou nos
services, que d'autres
produits d'assurance ne
couvrent pas adéquatement
les mêmes risques.

DES JURISTES
À VOS CÔTÉS
ET UN AVANTAGE
FISCAL

ARAG

1

Un nouveau produit, de nouvelles garanties

Nous vous invitons à prendre connaissance ci-dessous d'un descriptif sommaire du produit

Particulier FISC ACCESS comparé à des protections juridiques intégrées standards.

Vous avez des protections juridiques intégrées dans vos contrats "Responsabilité Civile Vie Privée" et "Incendie" de votre habitation?

Ces protections peuvent faire double emploi avec le nouveau produit Particulier FISC ACCESS. Nous vous invitons à prendre contact avec votre courtier ou nos services pour une analyse détaillée de vos couvertures.

Garanties	Protection Juridique Intégrée dans un contrat RC Vie Privée	Protection Juridique Intégrée dans un contrat Incendie	Particulier FISC ACCESS
Recours civil, Défense pénale, Défense civile	✓	✓	✓
Après-Incendie (Contestation suite à un sinistre couvert par votre contrat Incendie)		✓	✓
Etat des lieux avant travaux			✓
Contrats (hors construction)			✓
Contrats construction			✓
1 ^{er} Divorce			✓
Successions, donations et testaments			✓
Droit fiscal			✓
Droit réel (Exemples : mitoyenneté/ servitude/usufruit)			✓
Droit administratif			✓
Droit du travail			✓

✓ Couvert dans toutes les protections juridiques intégrées. Les spécificités de couverture sont précisées dans les conditions de votre produit.

✓ Couvert de manière limitative dans certaines garanties protections juridiques intégrées dans votre contrat Incendie.

2

REMP LISSEZ seulement 3 CONDITIONS et bénéficiez de la RÉDUCTION D'IMPÔT

1

Je souscris au nom d'un preneur unique

Un seul nom et prénom de preneur peut être communiqué pour générer une attestation fiscale en bonne et due forme, mais tous les membres de mon foyer restent couverts.

2

Je paie ma prime

Seul le paiement effectif de la prime permet une réduction fiscale à valoir sur le prochain exercice d'imposition.

3

Je complète mes données personnelles

Je vérifie mes nom et prénom(s) et communique mon numéro de registre national. Toutes mes données doivent strictement correspondre aux données reprises sur ma carte d'identité.

Un avantage fiscal

FISC
access

UNE SOLUTION
ÉTENDUE
fiscalement
avantageuse

RAPIDE CALCUL

287€ / an
-40% (avantage fiscal)
=
une économie de
114,8€

Cette réduction d'impôt
de 114,8€ viendra :

Soit **EN AUGMENTATION**
DE VOTRE
REMBOURSEMENT
D'IMPÔT

Soit **EN RÉDUCTION**
DE CE QUE VOUS DEVEZ
PAYER À TITRE D'IMPÔT

Cette réduction d'impôt peut atteindre 124 € (montant indexable) si le produit Particulier FISC Access est combinée à un ou plusieurs véhicule(s) privé(s).

3

Intéressé·e ?

CE PRODUIT CORRESPOND-T-IL À VOS EXIGENCES ET BESOINS ?

Il est important que vous souscriviez un produit qui vous soit utile et corresponde à vos exigences et à vos besoins.

Pensez-vous avoir besoin, dans un futur proche ou lointain, d'une assistance juridique et souhaiteriez-vous être couvert(e) dans le cadre :



- d'un litige en tant que consommateur concernant l'achat d'un appareil ménager ou autre qui se révèle défectueux ?
- d'un litige avec votre banque, votre notaire ou votre assureur ?
- d'un litige dans le cadre de l'achat ou du bail de votre résidence principale ou secondaire ?
- d'un litige avec votre employeur concernant un licenciement, une rémunération incorrecte, la nomination à un grade supérieur ou une procédure disciplinaire ?
- d'un litige avec l'administration fiscale concernant votre déclaration d'impôt ou un remboursement d'impôt ?
- d'un litige avec un voisin concernant un permis d'urbanisme ou d'environnement ?
- d'un litige avec une autorité concernant l'octroi d'une prime ?
- d'un litige contractuel avec un entrepreneur ou un architecte chargé de la construction, de la transformation ou de la rénovation soumise à autorisation de tout ou d'une partie de votre actuelle ou future résidence principale ?
- de difficultés pour mettre fin à votre mariage ou à votre cohabitation légale ?
- de problèmes concernant une succession, une donation ou un testament ?

Si vous répondez à une de ces questions par l'affirmative, vous pourriez être intéressé(e) par une couverture qui n'est pas reprise dans votre produit actuel. Le produit Particulier FISC ACCESS offre ces couvertures et pourrait répondre dès lors à vos exigences et besoins. Prenez contact avec votre courtier ou avec notre Customer Services pour de plus amples informations et vérification que le produit proposé est le plus adapté dans la gamme de nos produits existants.

Il est nécessaire, avant de souscrire au produit Particulier FISC ACCESS, de prendre connaissance des documents contractuels.

Retrouvez les documents contractuels sur arag.be/conditions/fiscaccess

- la fiche d'information produit
- les conditions spéciales du produit Particulier FISC ACCESS
- les conditions générales

Retrouvez également sur arag.be les informations suivantes:

- les informations pour le consommateur (AssurMiFID)
- notre politique de traitement des données personnes (RGPD)

Ces documents peuvent être envoyés gratuitement sur simple demande.

VOTRE PRODUIT FISC ACCESS



Vous, souscripteur du contrat et les membres de votre famille sont couverts

- votre conjoint/partenaire cohabitant;
- toute personne vivant à votre foyer, avec la restriction d'être également à votre charge pour la garantie "droit du travail";
- les enfants ne vivant plus au foyer mais donnant encore droit aux allocations familiales pour des garanties limitées.



Vie privée et professionnelle

Vous êtes assuré en qualité de:

- particulier dans votre vie privée;
- employeur de personnel de maison;
- salarié, appointé, apprenti, agent de l'Etat, fonctionnaire dans l'exercice de votre vie professionnelle;
- indépendant dans les limites de la couverture «droit du travail».



Votre Patrimoine immobilier assuré

- résidence principale actuelle et future;
- résidence secondaire actuelle et future, excepté pour les "contrats construction".

Vos garanties



Extrait des conditions générales et spéciales auxquelles il n'est pas dérogé

	Plafond d'intervention	Franchise	Minimum litigieux En cas de frais externes	Délai d'attente	Étendue territoriale	
					Général	Immobilier
Recours civil (+ audition Salduz)	100.000 € (+500 €)	0 €	0 €	Aucun	Monde	Eur + Méd
Défense pénale et disciplinaire (+ audition Salduz)	100.000 € (+500 €)	0 €	0 €	Aucun	Monde	Eur + Méd
Défense civile	100.000 €	0 €	0 €	Aucun	Monde	Eur + Méd
Après-Incendie et périls connexes	20.000 €	0 €	500 €	Aucun	/	Eur + Méd
Insolvabilité des tiers	20.000 €	0 €	0 €	Aucun	Monde	Eur + Méd
Caution pénale	20.000 €	0 €	0 €	Aucun	Monde	/
Assistance dédommagement	20.000 €	0 €	0 €	Aucun	Monde	Eur + Méd
Avance de fonds	20.000 €	0 €	0 €	Aucun	Eur + Méd	Eur + Méd
Etat des lieux avant travaux	500 €	0 €	0 €	Aucun	/	Belgique
Contrats généraux	37.500 €	0 €	500 €	9 mois	Eur + Méd	Eur + Méd
Contrats construction	6.750 €	0 €	1000 €	36 mois	/	Belgique
1 ^{er} Divorce	3.375 €/assuré	0 €	1000 €	36 mois	Belgique	/
1 ^{ère} Médiation familiale	13.000 €	0 €	1000 €	12 mois	Belgique	/
Successions, donations et testaments	13.000 €	0 €	1000 €	12 mois	Belgique	/
Droit fiscal	13.000 €	0 €	1000 €	12 mois	Belgique	Belgique
Droit Administratif	13.000 €	0 €	1000 €	12 mois	Belgique	Belgique
Droit réel	100.000 €	0 €	0 €	Aucun	/	Eur + Méd
Droit du travail	6.750 €	250 €	1000 €	12 mois	Belgique	/
Frais de recherche d'enfants disparus	10.000 €	0 €	0 €	Aucun	Belgique	/



QUELQUES EXCLUSIONS IMPORTANTES (liste non limitative - Extrait des Conditions Spéciales auxquelles il n'est pas dérogé)

Cas d'assurances en relation avec : le droit des sociétés et associations; toute activité professionnelle en qualité de travailleur indépendant; d'autres propriétés immobilières que votre actuelle et/ou future résidence principale ou secondaire, sauf en matière de "droit des successions, des donations entre vifs ou testaments"; en matières immobilières "Contrats construction", sont exclus les cas d'assurance relatifs à la construction, la transformation, l'amélioration, la rénovation, la restauration et la démolition d'immeubles lorsque ces travaux ont été réalisés par un entrepreneur qui n'est pas inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises pour effectuer lesdits travaux; la défense de vos intérêts en qualité de propriétaire, gardien ou conducteur de véhicules (à l'exception des cas de «joyriding» par des mineurs assurés)

Cette brochure concerne uniquement le produit Particulier Fisc Access et non d'éventuels produits complémentaires qui seraient ajoutés dans le contrat. Chaque produit a ses propres spécificités de couverture et mérite d'être analysé séparément.

Particulier Fisc Access est un contrat d'assurance protection juridique soumis au droit belge, reconduit tacitement chaque année et peut être résilié par l'envoi d'un courrier recommandé à ARAG SE-Branch Belgium au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat.

Pour toute plainte, prenez en priorité contact avec notre service interne (qualitycontrol@arag.be). Votre plainte peut aussi être adressée à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.